

**Arrêté n° 2020/G-16 complétant l'arrêté n° 2019/G-94 portant composition du jury et désignation des concepteurs de sujets, correcteurs et examinateurs pour le concours de Rédacteur Territorial – session 2019**

**Le Président,**

- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- VU le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale ;
- VU le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;
- VU le décret n° 2012-942 du 1<sup>er</sup> août 2012 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des rédacteurs territoriaux ;
- VU le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;
- VU l'arrêté n° 2018/G-138 du 5 décembre 2018 portant ouverture du concours de rédacteur territorial - session 2019 ;
- VU l'arrêté n° 2019/G-94 du 19 septembre 2019 portant composition du jury et désignation des concepteurs de sujets, correcteurs et examinateurs pour le concours de Rédacteur Territorial – session 2019 ;

**ARRÊTE**

**Art. 1 :** Se rajoutent en tant qu'examineurs :

M. Dominique HEMMERLE	Directeur Général des Services à Pulversheim
Mme Stéphanie FUCHS	Directrice Générale Adjointe, Pôle de la Communication et du Numérique, Saint Louis Agglo
Mme Agnès MATTER-BALP	Maire de Hirtzfelden
Mme Angélique MATZ	Rédacteur P <sup>al</sup> de 1 <sup>ère</sup> classe – Mairie de Belfort
M. Pascal MUNCH	Directeur général des services à la Communauté de Communes du Pays de Rouffach – Vignobles – Châteaux

Art. 2 : Le présent arrêté sera :

- ✓ transmis à Monsieur le Préfet du Haut-Rhin,
- ✓ transmis aux Présidents des Centres de gestion signataires de la convention cadre pluriannuelle entre les Centres de gestion de l'Interrégion Est conventionnés,
- ✓ publié par voie électronique sur le site du Centre de gestion du Haut-Rhin,
- ✓ publié au Recueil des actes administratifs du Département du Haut-Rhin.

Fait à Colmar, le 16 janvier 2020



Serge BAESLER  
Maire de Baltzenheim